



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	13	6

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 22 février 2018

**OBJET : 16-6 - PROMENADE DU SOLEIL  
- PARCELLE CADASTREE CM 121 -  
LOCAL - CESSIION PAR APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE - DESIGNATION  
DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD  
HOC**

Le jeudi 22 février 2018 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/02/18, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Martine SAVALLI, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURJET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. André-Luc SEITHER à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Serge AMAR  
Mme Françoise THOMEL à Mme Khéra BADAOU  
Mme Jacqueline DOR à M. Michel GASTALDI  
M. Henri CHIALVA à Mme Martine SAVALLI  
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO  
Mme Sophie NASICA à Mme Vanessa LELLOUCHE  
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric DUPLAY  
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET  
Mme Alexia MISSANA à M. Jean LEONETTI  
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

**Absents :** Mme Angèle MURATORI, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Tanguy CORNEC, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme Khéra BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original  
0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

450/18

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le 27 FEV. 2018  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 02 MAR. 2018

Pour le Maire,



Antibes Cédex 01  
Mairie de Antibes Cédex 01  
06400 Antibes

L. MURATORE

16-5 - PROMENADE DU SOLEIL - PARCELLE CADASTREE CM 121 - LOCAL - CESSION PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Commune d'Antibes Juan-les-Pins, station balnéaire réputée, a connu, dans les années 60, un essor touristique important et notamment sur le quartier de Juan les Pins.

Lors de l'édification de l'immeuble du Garden Beach, un emplacement de 57m<sup>2</sup> a été réservé par le constructeur au profit de la Commune en vue d'y aménager trois cabines de bains ainsi qu'un glacier.

Idéalement placé sur la plage dite « Hollywood », ce bien aménagé depuis en local commercial pour la restauration rapide, est inoccupé depuis plusieurs années et ne présente plus d'intérêt général pour les services municipaux. Il est régulièrement ensablé par les coups de mer.

Constitué d'une pièce d'une surface loi Carrez de 47,60 m<sup>2</sup> et d'un jardin sis en contre-haut dudit local de 10 m<sup>2</sup> environ rattaché au petit jardin non exploitable, avec une absence de raccordement aux réseaux d'eaux pluviales et usées, ce local à l'état vétuste est mis en vente pour un montant de 170 000€ au vu d'un avis rendu par France Domaine le 6 décembre 2016 prorogé le 18 janvier 2018.

Aucune offre en deçà du prix de vente ne saura être acceptée.

Un cahier des charges précisant les modalités de l'offre ainsi qu'un envoi aux agences immobilières, aux personnes ayant manifestées de l'intérêt pour les ventes communales et un affichage en Mairie puis sur site seront réalisés.

La campagne de valorisation du bien immobilier s'effectuera courant 2018. En cas de procédure infructueuse, une nouvelle période de mise en vente pourra être réalisée, dans les mêmes conditions que décrites dans la présente délibération, sans qu'il soit besoin de délibérer à nouveau.

A l'issue du délai et après avoir été déposés dans les locaux du service Action Foncière ou envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception à Monsieur le Maire, les dossiers de candidatures et les propositions chiffrées seront examinés par une Commission ad hoc, composée de 8 membres (5 issus de la Majorité, 1 du groupe « Rassemblement Bleu marine », 1 du groupe « la Gauche Unie solidaire et écologique » et 1 du groupe « Front de gauche »), sont à désigner lors de la présente séance.

C'est ainsi qu'après avoir pris connaissance de l'avis de ladite Commission, le Conseil municipal statuera sur le choix définitif du candidat et le prix de vente retenu dudit bien immobilier.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **SE PRONONCE** favorablement sur le principe de mise en vente par appel public à la concurrence de la propriété communale sise Promenade du Soleil, cadastrée CM 121 constituée d'un local et d'un jardin ;

- **DIT** que le prix de vente est de 170 000€, au vu de l'avis rendu par France Domaine en date du 6 décembre 2016 prorogé le 18 janvier 2018 ;

- **PROCEDE**, au scrutin public à main levées à la majorité absolue, à la désignation des membres afin de composer la Commission ad hoc en charge de l'ouverture des plis ;

16-5 - PROMENADE DU SOLEIL - PARCELLE CADASTREE CM 121 - LOCAL - CESSION PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- DESIGNNE les membres de la Commission Ad hoc :

Se portent candidats :

Jacques GENTE
Anne-Marie BOUSQUET
Marguerite BLAZY
André-Luc SEITHER
Patrick DULBECCO
Mme MURATORE

L'ensemble des candidats est élu à l'unanimité pour siéger à la commission ad hoc en charge de l'ouverture des plis concernant la vente par appel public à la concurrence de la propriété communale sise Promenade du Soleil, cadastrée CM 121.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.16-5 - PROMENADE DU SOLEIL - PARCELLE CADASTREE CM 121 - LOCAL - CESSION PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC -

---

Date de transmission de l'acte : 02/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 02/03/2018

---

Numéro de l'acte : DCM450-18 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20180222-DCM450-18-DE

---

Date de décision : 22/02/2018

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.2. Alienations